



POLITIQUE DE LA VILLE

PARTICIPATION CITOYENNE

COMMENT LA RENFORCER DANS LES
QUARTIERS DE LA POLITIQUE
DE LA VILLE ?

TABLES DES MATIÈRES

- 06** **IMPLICATION CITOYENNE**
Les 5 niveaux d'implication citoyenne
- 07** **DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**
Le cadre légal
- 08** **DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**
Points de vigilance et solutions inspirantes
- 14** **CONSEIL CITOYEN**
Le cadre légal
- 17** **CONSEIL CITOYEN**
Comment (mieux) faire ?
- 26** **CONSEIL CITOYEN**
La participation citoyenne de demain
- 27** **CONSEIL CITOYEN**
A qui a-t-il donné la parole ?
- 30** **CONSEIL CITOYEN**
Aura-t-il été utile ?
- 33** **TABLE DE QUARTIER**
Un espace participatif à part
- 36** **CONSEIL DE QUARTIER**
Instance institutionnelle de participation citoyenne locale
- 38** **CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**
Instance institutionnelle de participation citoyenne locale
- 40** **FOND DE PARTICIPATION DES HABITANTS (FPH)**
Outil de participation citoyenne locale



TABLES DES MATIÈRES

- 45 BUDGET PARTICIPATIF**
Outil de participation citoyenne locale
- 49 OUTILS NUMÉRIQUES**
Supports de participation citoyenne
- 51 PAS SI SIMPLE...**
Développer la participation à l'échelle de votre territoire
- 52 POUR ALLER PLUS LOIN**
Sources et ressources



INTRODUCTION

En 2014, La volonté d'associer les habitant-es aux actions déployées les concernant dans les quartiers prioritaires n'avait rien d'inédit. Elle constituait au contraire une préoccupation récurrente de la politique de la ville. Déjà en 1983 pouvait-on lire que « la participation des habitants doit être complémentaire à l'action de l'institution détentrice du pouvoir [...] Cette force pourrait se constituer en coproducteur du programme et en maître d'œuvre d'un certain nombre d'actions qu'elle jugerait stratégique à son processus de développement ».

Pourtant les pratiques participatives peinent à émerger ou s'essouffent vite. C'est en ce sens qu'en 2013, Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache réaffirment que la participation citoyenne doit s'imposer comme l'une des priorités de la politique de la ville, dans leur rapport au Ministre délégué chargé de la Ville. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires.

L'inédit de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, est de rendre la participation citoyenne obligatoire, élevant alors les habitants au rang d'acteurs de décisions sur leur territoire, de partenaires des contrats de ville. Le texte stipule la création de conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville pour « conforter les dynamiques citoyennes existantes et garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants ». En cela, s'il existe de multiples formes de participation citoyenne possibles dans les quartiers, le conseil citoyen occupe une place spécifique voire centrale dans cette dynamique participative locale et populaire.



INTRODUCTION

La loi sous-tendait une ambition louable, mais 7 ans plus tard, qu'en est-il véritablement ? Comment les principes énoncés dans cette loi ont-ils été compris, appropriés et déclinés ? La participation citoyenne est-elle l'objet d'une culture partagée ? Les conseils citoyens sont-ils effectivement des partenaires reconnus, soutenus, engagés et impliqués dans l'animation des contrats de ville ? à l'avenir, sous quelle forme est-il souhaitable de voir se pérenniser la participation citoyenne en politique de la ville ?

Pour apporter quelques éléments de réponse, nous vous proposons un document alimenté de plusieurs sources de réflexion et d'analyse :

- les états des lieux que nous réalisons chaque année sur l'état d'avancement des conseils citoyens ;
- des webinaires régionaux que nous avons animés en 2021 avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, sur la participation citoyenne de demain.
- Une [étude](#) réalisée pour le compte de France Urbaine Cette étude réalisée pour le compte de France urbaine, qui dresse un état des lieux des pratiques de participation citoyenne au sein de quelques collectivités. Nous avons agrémenté cette étude nationale d'illustrations locales (Région Occitanie), et proposé une mise en perspective de la complémentarité possible entre ces formes de participation citoyenne et le conseil citoyen.



LA PARTICIPATION CITOYENNE : COMMENT LA RENFORCER DANS LES QPV ?

Depuis quelques années nous assistons à une lente mais non moins indéniable montée en puissance de la participation citoyenne : multiplication des dispositifs descendants de démocratie participative, émergence ou renforcement d'une politique volontariste de participation des habitants dans un nombre croissant d'intercommunalités et de villes, foisonnement d'initiatives citoyennes. En 2020, la pandémie mondiale, l'urgence climatique, la crise économique sont des crises qui ont nécessité des réponses innovantes dont celle de la systématisation de la consultation citoyenne. A l'échelle nationale comme locale, les assemblées citoyennes se multiplient (pour exemple convention nationale citoyenne pour le climat, lancement d'une assemblée citoyenne en Occitanie en octobre 2020). Bien plus qu'hier, la participation citoyenne est aujourd'hui considérée comme un moyen de créer du consensus, de débloquer des questions politiques sensibles, et d'aider à l'émergence de solutions à la fois innovantes et légitimes (plus le citoyen est impliqué, plus les solutions proposées ont de chance d'être acceptées et soutenues).

Suite aux dernières élections municipales et au renouvellement des équipes, Villes et Territoires Occitanie a animé un cycle de formation à la politique de la ville à destination des nouveaux élus, dont l'une des séances était consacrée à la participation citoyenne. Si en politique de la ville la naissance des conseils citoyens en 2014, a marqué une avancée significative de la place accordée aux habitants dans la co-construction d'une politique ajustée aux réalités locales, l'élan participatif ne peut pas s'y réduire. Il est aujourd'hui fondamental de renforcer la politique de démocratie participative dans les quartiers. Or bien d'autres initiatives citoyennes et associatives peuvent concourir à une transition de la gestion du pouvoir public.

Les citoyens « participent » de multiples manières : en s'impliquant dans la vie associative et sociale de quartier et de la ville, en exprimant le souhait d'une réponse à leurs besoins, en revendiquant ou contestant, en portant des projets, en exprimant des propositions, et lorsque le pouvoir public leur en donne les moyens, en contribuant à la conception, la réalisation et à la gestion de projets de développement (aménagement une place publique, un équipement, un service).

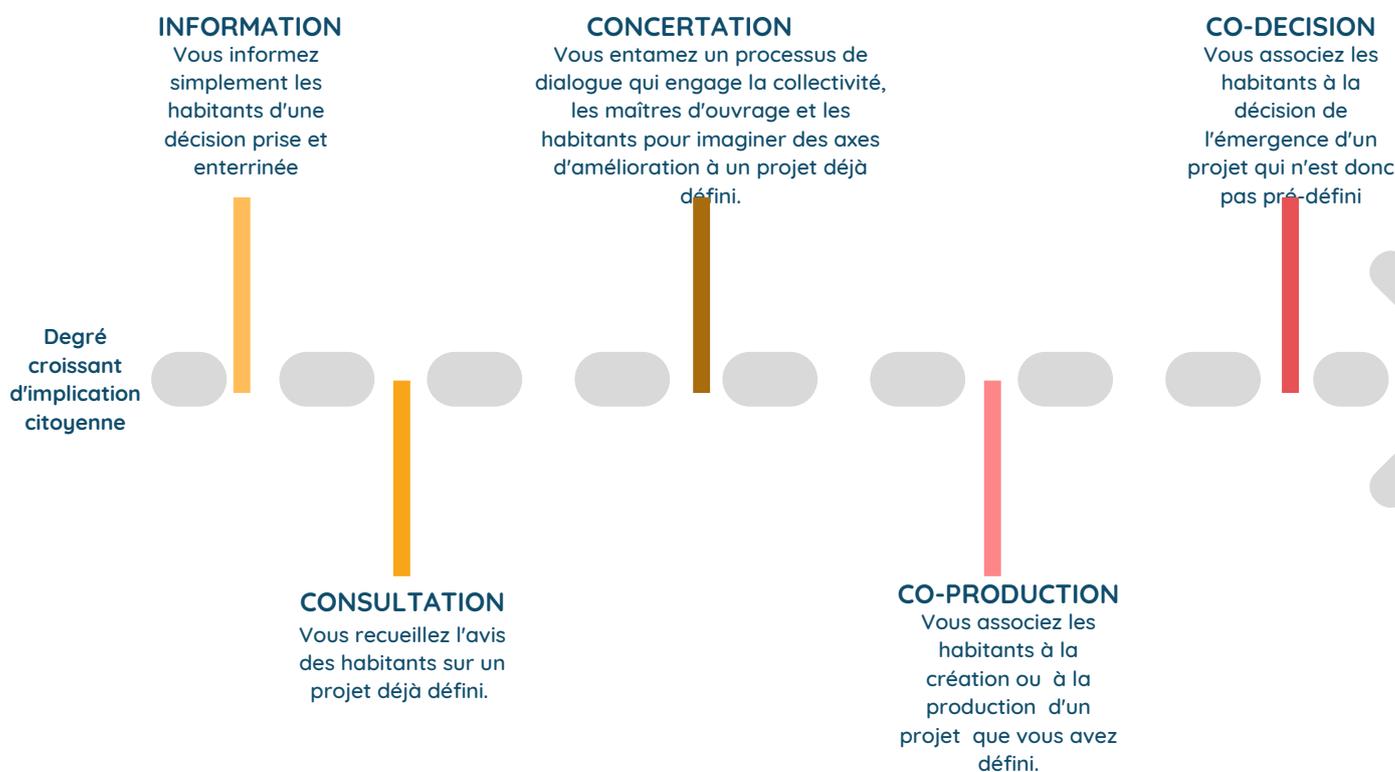
Loin d'être exhaustifs, nous vous présentons ici quelques instances de participation, le plus souvent descendantes, et outils susceptibles de favoriser l'élaboration d'une politique qui concilie démocratie participative (institutionnelle, descendante, ad hoc) et participation citoyenne (qui inclut toute initiative extra-institutionnelle).



L'implication citoyenne

Une implication à 5 niveaux

Il existe plusieurs degrés d'implication citoyenne qu'il est possible de combiner selon vos enjeux et vos moyens, en fonction de leur pertinence et de votre contexte local.



source : [La participation citoyenne : réussir la planification et l'aménagement durables](#), ADEME, 2016

Chaque degré d'implication citoyenne que vous encouragez induit l'engagement de moyens spécifiques mais surtout un changement de posture. Dans son récent [référentiel de l'implication citoyenne](#), la ville de Loos-en-Gohelle le soulignait bien :

- de décideur l'élu devient animateur d'un processus décisionnel,
- d'exécutant l'agent devient facilitateur de la participation citoyenne,
- de consommateur de l'action publique, l'habitant en devient acteur ce qui lui demande de comprendre et de s'appropriier le processus décisionnel, dans son fonctionnement, sa temporalité, et ses contraintes.



Démocratie participative

Le cadre légal

Divers dispositifs permettent à la démocratie participative de se déployer au niveau local. [L'article 72-1 de la Constitution](#), créé par la [révision constitutionnelle de 2003](#), autorise les électeurs à demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de leur collectivité une question relevant de sa compétence : c'est le droit de pétition locale. Sur le même fondement constitutionnel, les collectivités locales peuvent soumettre à référendum local tout projet de délibération ou d'acte relevant de leur compétence. La [loi du 13 août 2004](#) a créé dans le CGCT une section nouvelle "Consultation des électeurs" (art. L1112-15 et suivants). Elle généralise à toutes les collectivités territoriales la possibilité de consulter leurs électeurs "sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre pour régler les affaires relevant de la compétence de celle-ci". Les électeurs eux-mêmes peuvent être à l'initiative d'une demande de consultation (ce qui n'est pas le cas pour le référendum local), la décision de l'organiser revenant toutefois à l'assemblée délibérante (art. L1112-16) : il s'agit du droit d'initiative citoyenne. Des consultations locales sur des projets environnementaux sont aussi possibles depuis 2016 (par exemple le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes pour les électeurs de Loire-Atlantique).

D'autres dispositifs institutionnels existent (sur lesquels nous reviendrons en détail par la suite) : les conseils de développement pour l'élaboration du projet de territoire, les conseils de quartier pour tout projet concernant le quartier, et plus récemment les conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la conception, le suivi et l'évaluation des contrats de ville.

Malgré l'existence de ces nombreuses instances participatives, quels sont encore aujourd'hui les freins à l'émergence de politiques participatives efficaces et impliquantes à l'échelle des villes et des intercommunalités ? Pour répondre à cette question, nous nous appuyons sur les conclusions d'une étude commandée par France Urbaine ([La participation citoyenne à l'échelle des grandes villes, grandes intercommunalités et Métropoles](#), 2019). Cependant, aussi pertinente soit cette étude, elle démontre en filigrane qu'actuellement ce sont encore les grandes villes qui développent une politique globale de démocratie participative. La question est alors de s'interroger sur les leviers favorisant l'émergence de telles politiques à l'échelle de petites villes en y intégrant l'enjeu plus ciblé du développement de la participation citoyenne dans les quartiers de la politique de la ville.



Démocratie participative

Points de vigilance et solutions inspirantes

Difficulté de compréhension entre les pouvoirs publics et les citoyens besoin

Lorsque la collectivité implique les citoyens, elle n'est pas toujours suffisamment claire sur le degré de participation attendu et sur le retour qu'elle fera par la suite aux habitants. Consulter des citoyens n'induit pas mécaniquement une prise en compte des résultats de cette consultation. Il arrive également que le cadre de la démarche évolue au fur et à mesure de sa mise en oeuvre, ce qui ne facilite pas non plus la lisibilité de l'intention politique initiale. Le fait par exemple d'annoncer une concertation puis de la transformer en consultation (faute d'avoir su mobiliser suffisamment de citoyens), peut générer une dissension entre les citoyens et la collectivité : frustration, perte de repères, lien de confiance impacté.

Résolution inspirante : bâtir un cadre formel, visible et lisible de la déclinaison d'une démarche participative : la rédaction d'un document fondateur de la participation sur votre territoire.

A Montreuil la charte de la démocratie locale affiche la reconnaissance de l'existence d'une force vive (les acteurs et citoyens), d'une volonté des citoyens d'être entendus. La ville annonce alors la systématisation de la démarche participative. Sa charte contient :

- la fonction même de la charte,
- les engagements pris par la municipalité,
- le rôle conféré aux acteurs de la participation (conseil de quartier, associations, groupes consultatifs de citoyens des centres sociaux, des conseils citoyens, du conseil municipal des jeunes et des aînés, des différents groupes ressources créés autour de projets émergents),
- la place des initiatives citoyennes extra-institutionnelles,
- la mise en œuvre de la participation : qui fait quoi (le service pilote d'un projet, le service citoyenneté et participation, les autres services, le service communication, les antennes de vie du quartier)
- l'évaluation de la charte,
- la mise en place d'un budget participatif pour que chaque grand projet puisse être l'objet d'une concertation qui soit également budgétaire.

CHARTE DÉMOCRATIE LOCALE



J'♥ MA VILLE,
JE PARTICIPE!

[En savoir plus](#)

Découvrez également
[le référentiel de l'implication des citoyens](#)
de la ville de Loos-en-Gohelle


L'implication des citoyens
Retour d'expérience de la Commune de Loos-
en-Gohelle

Démocratie participative

Points de vigilance et solutions inspirantes

Une participation citoyenne trop souvent cantonnée à sa dimension micro-locale

Le citoyen est certes un expert de son quotidien et de son environnement immédiat. Cependant réduire la parole citoyenne à de la "petite politique" en amoindrit le potentiel et dépolitise cette parole. Les citoyens sont aussi aptes à se positionner sur des enjeux politiques d'envergure. Les citoyens sont tout aussi sensibles à la place politique qui leur est donnée (celle de s'exprimer) qu'au sujet sur lequel il leur est demandé de s'exprimer. Il est ainsi important de les mobiliser aussi sur des causes qui dépassent leur environnement immédiat.

Résolution inspirante : trouver une forme de coopération entre "petite" et "grande" politique, et entre les différents dispositifs participatifs existants au sein d'une collectivité .

A Strasbourg la démarche Strasbourg ça pousse ! concilie l'expertise d'usage à des considérations plus politiques. Chaque citoyen est invité à proposer à la municipalité des zones dé-minéralisables et/ou de gérer des espaces verts dont il va profiter. L'habitant est à la fois perçu comme acteur de son environnement immédiat, mais également impliqué dans une démarche globale de dynamisation de la biodiversité et de végétalisation. La ville articule le local avec la démarche plus globale de la Métropole (Eurométropole) qui mobilise le conseil de développement sur des thématiques plus globales. Une coopération s'est installée entre ces deux échelles géographiques qui s'alimentent mutuellement.

[En savoir plus sur la démarche Strasbourg ça pousse !](#)

[En savoir + sur la vision du citoyen à la base de la politique participative de Strasbourg.](#)



Démocratie participative

Points de vigilance et solutions inspirantes

Certains publics restent difficiles à mobiliser

90% des collectivités ayant participé à l'étude de France Urbaine évoquent leur crainte d'une faible représentativité de la participation face à la complexité d'atteindre les publics éloignés de cette pratiques : les jeunes, les habitants des quartiers populaires, les ressortissants étrangers, les ménages avec enfants, les actifs. Alors que cette transition démocratique ouvre un nouvel espace de parole pour le plus grand nombre, il existe un risque d'accaparement d'une partie de la décision politique par certaines franges de la population. Cette faible représentativité induit le risque de politiques publiques mal ajustées aux besoins réels d'une part de la population à laquelle elles s'adressent.

Résolution inspirante : développer des systèmes innovants permettant d'intégrer les publics invisibles ou éloignés.

A Poitiers la "conférence d'usage" visent à impliquer les habitants des 4 quartiers prioritaires à s'exprimer sur les liaisons entre le quartier, la périphérie et le centre-ville. Pour éviter l'écueil des appels à participation via voie écrite, l'élue et les services sont très présents sur les lieux d'animation sociale des quartiers (marchés, etc.) et recrutent les habitants sur leurs lieux mêmes de vie. Par ailleurs la sélection des volontaires se réalise selon un principe de quotas géographique et générationnel.

[En savoir sur la conférence d'usage](#)

[En savoir plus sur la vision du citoyen à la base de la politique participative de Poitiers](#)

A Grenoble chaque démarche d'ampleur est suivie d'une enquête statistique qui permet d'identifier les publics non atteints (c'est par exemple le cas pour leur budget participatif). L'année suivante, la collectivité adapte ou renforce sa communication en direction des publics les plus difficiles à capter.

[En savoir plus sur la démarche de Grenoble](#)

[En savoir plus sur la vision du citoyen à la base de la politique participative de Grenoble](#)



Démocratie participative

Points de vigilance et solutions inspirantes

Des démarches institutionnelles qui tendent à ignorer les initiatives extra-institutionnelles

Les démarches participatives sont le plus souvent descendantes et ne prennent pas en compte les autres formes de participation citoyennes moins institutionnelles. Les associations sont, en ce domaine souvent ignorées alors même qu'elles sont l'espace au sein duquel les habitants s'impliquent le plus. Il est donc fondamental de concilier la démocratie participative (dispositifs mis en place par la collectivité ou l'Etat) et la participation citoyenne (incluant les initiatives extra-institutionnelles).

Résolution inspirante : conférer une place aux initiatives spontanées de la société civile. Incorporer aux politiques participatives les facteurs qui ont permis leur succès dans un cadre extra-institutionnel. Recourir aux associations et s'inspirer de ce qu'elles mettent en œuvre en matière de participation. S'appuyer sur l'écosystème associatif d'un quartier pour atteindre les publics les plus éloignés. S'appuyer sur les associations pour mener les démarches participatives car elles représentent le plus souvent l'interface ressource de confiance pour les habitants d'un quartier.

L'association démocratie ouverte est née en 2013. Elle se compose d'un collectif citoyen indépendant qui se donne pour but de transformer les modèles démocratiques pour une société transparente, participative et collaborative. Parmi ses membres, elle compte des citoyens, des experts, des élus, des journalistes, mais aussi des "innovateurs démocratiques", ainsi que des structures associatives ou des entreprises privées. Ces adhérents ont en commun d'œuvrer pour accélérer la transition démocratique, vers une société plus ouverte.

Les actions menées par Démocratie ouverte :

- **Systeme D** accompagne les initiatives citoyennes, c'est un incubateur de start-up de la démocratie participative.
- Le **Labo Démocratie ouverte** permet d'expérimenter de nouvelles pratiques de démocratie participative dans des territoires et des entreprises. L'idée est de rendre ces pratiques attrayantes et innovantes.
- Création du **Printemps citoyen**, un événement organisé en partenariat avec Kawaa et la région Centre.

Localisée à la **Halle civique** (lieu d'innovation démocratique), l'association compte aujourd'hui huit salariés. Ces derniers étaient déjà familiers des structures qui œuvraient pour développer des outils novateurs autour de la participation citoyenne. Le modèle de l'association s'est inspiré des pays scandinaves, comme l'Estonie et l'Islande.



Démocratie participative

Points de vigilance et solutions inspirantes

Manque de lisibilité de démarches participatives qui se croisent voire se heurtent lorsqu'elles sont menées à différentes échelles territoriales

La montée en puissance de l'intercommunalité s'accompagne d'une superposition des échelles de gouvernance et d'un risque d'affaiblissement du sentiment de proximité entre la collectivité et ses habitants. Dans ce cadre deux freins se posent à la démarche participative : la potentielle concurrence entre les institutions sur la question de la participation et l'extension géographique de l'institution de référence. La commune reste l'institution locale de référence pour les habitants. Ainsi, la réussite d'une démarche intercommunale de participation repose sur une coopération forte des communes. L'enjeu est que l'éloignement géographique n'induit pas l'éloignement / désengagement de citoyens qui pourraient estimer ne pas être concernés par des questions qui n'aborderaient que l'avenir des villes centres de l'intercommunalité.

Résolution inspirante : une coopération entre les territoires.

Nantes Métropole a mis en place un comité de suivi territorial avec les élus de chaque ville pour coordonner les démarches participatives de chacun, pour légitimer ses propres démarches participatives et faire en sorte qu'elles puissent être déclinées de manière cohérente dans chaque commune.

[En savoir plus sur la vision du citoyen à la base de la politique participative de Nantes Métropole](#)

L'agglomération Mulhouse-Alsace évite de concurrencer l'échelle communale ; plutôt que de développer ses propres démarches participatives, elle apporte un soutien (logistique, humain, financier) aux initiatives communales et propose pour des événements intercommunaux, des visuels personnalisables.



Démocratie participative

Points de vigilance et solutions inspirantes

Un manque de culture partagée

Les démarches participatives sont le plus souvent mises en place dans le cadre d'un projet qui met en relation le service sectoriel concerné et celui en charge de la participation. En d'autres termes, il est rare que la participation soit intégrée comme une dimension constitutive de l'action publique par l'ensemble des agents et des élus. Faute d'une culture partagée, il est souvent complexe pour le service en charge de la participation de se confronter à la conception (ou l'absence de) des agents des autres services. Le risque est alors fort que les citoyens se sentent lésés ou déçus lorsque par exemple le service dédié à la participation dans le cadre d'un réaménagement urbain, annonce une concertation là où les agents mettent par la suite en place une simple consultation. Les agents des services dédiés à la participation expriment aussi souvent le sentiment d'un manque de soutien politique.

Résolution inspirante : renforcer le portage politique et administratif des pratiques participatives, et développer une culture partagée par tous les services, de la participation citoyenne. Le rôle du service dédié doit être à la fois conçu comme en interaction avec les citoyens, mais aussi avec tous les autres services de la collectivité.

A Rennes, la culture participative est ancienne (création des premiers conseils de quartiers en 1983). La politique participative actuelle étend cet aboutissement de la démocratie locale à l'ensemble du territoire rennais. Dans cette logique, la charte rennaise de la démocratie locale a été co-construite avec les habitants. C'est donc avec les habitants que la collectivité a pensé le vocabulaire employé en termes de participation. L'objectif était de mettre les habitants, les agents et les élus sur un même plan de compréhension et de communication, afin d'éviter toute incompréhension source de discorde et de défiance.

[Consulter la charte rennaise de la démocratie locale](#)

Afin de favoriser la diffusion d'une culture participative au sein des services, la mission démocratie locale de la ville de Rennes a rédigé une feuille de route de la participation. Cette dernière répond à trois objectifs :

1. faire monter en compétences tous les agents sur la question participative,
2. favoriser le partage d'expériences en s'appuyant sur un réseau des agents de la participation,
3. créer un espace de ressources pour tous.



Conseils citoyens

Le cadre légal

Loi Lamy en 2014

Le dispositif a été créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy. Un conseil citoyen est obligatoire dans chaque quartier prioritaire, le conseil citoyen vise à intégrer les habitants à toutes les étapes du contrat de ville. Une circulaire datant du 15 octobre 2014 en fixe les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

[En savoir +
Consulter la circulaire du 15 octobre 2014](#)

Le cadre de référence

S'il n'a aucune valeur légale, le cadre de référence des conseils citoyens permet de poser les repères de mise en place et de fonctionnement des conseils citoyens. Les principales missions confiées aux conseils citoyens y sont clairement inscrites :

- favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels,
- un espace favorisant la co-construction des contrats de ville,
- stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.
-

[En savoir +](#)

La circulaire du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens

La circulaire du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens, rappelle qu'ils doivent être des instances indépendantes et partenaires des pouvoirs publics dans la définition et le suivi de la politique de la ville. Cette circulaire vise "à assurer une plus grande harmonisation des pratiques, une animation et des modes de fonctionnement qui garantissent la pérennité de cette nouvelle institution". Le texte s'apparente à un nouveau cadre de référence pour les conseils citoyens. Pour que les conseils citoyens contribuent pleinement à la politique de la ville, "des espaces et des temps de rencontres formels doivent être prévus entre pouvoirs publics et conseils citoyens, en dehors des seules instances formelles de pilotage du contrat de ville, pour échanger sur les diagnostics posés par les membres des conseils citoyens, sur les projets portés par l'Etat et les collectivités territoriales concernant le quartier et sur les propositions des habitants". Autre point important, le tirage au sort des membres du collège "habitants" reste obligatoire, de préférence à partir de différents types de listes - "volontaires, bailleurs, EDF, annuaire téléphonique, liste électorale, etc." -, afin d'atteindre des habitants "qui spontanément ne se seraient pas portés volontaires".

[En savoir +](#)



Conseils citoyens

Le cadre légal

L’Instruction du 30 juillet 2019 relative aux équipes territoriales de la réussite républicaine

Cette instruction fait le point sur la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires, et prévoit des mesures de soutien aux associations de proximité et aux conseils citoyens. L’annexe 2 présente les 10 mesures en faveur des conseils citoyens autour de 3 axes stratégiques : s’informer et se former, se structurer, s’engager et agir.

[En savoir +](#)



Conseils citoyens

Comment (mieux) faire ?

Villes et Territoires Occitanie réalise chaque année [un état des lieux des conseils citoyens d'Est-Occitanie](#) (dont le dernier date de 2019) en tâchant de mettre en lumière des situations au regard de contextes variés, des avancées mais aussi des freins et des pistes pour les dépasser. Si nos états des lieux sont accessibles en ligne, nous tenions ici à vous rappeler les principales tendances qui donnent sens aux préconisations que nous avons formulées l'an dernier.



Conseils citoyens

Comment (mieux) faire ?

Une démobilisation évitable - Les sources de la démobilisation permettent d'imaginer des réponses ou des ajustements qui permettent de l'éviter, ou tout d'u moins de l'éviter à une telle ampleur. Comment faire ?

Axes d'amélioration évoqués par les CC dans l'enquête

Qu'améliorer du côté des conseils citoyens ?

Qu'améliorer du côté de la collectivité ?

Etre mieux identifiés par les habitants.

- Clarifier collectivement la définition et de le rôle d'un conseil citoyen.
- Assurer une présence régulière et de proximité dans le quartier.
- Créer des événements ou des contextes qui favorisent la rencontre, les échanges et la mise en confiance.
- S'appuyer sur les ressources locales (tissu associatif).

La mobilisation du conseil citoyen, lorsqu'un projet concerne les habitants, peut être un levier au tissage d'un lien entre le conseil citoyen et les habitants.

Etre mieux considérés par les partenaires du contrat de ville.

- Ajuster les thématiques abordées aux enjeux des contrats de ville.
- Développer une participation constructive plus que défensive ou vindicative.
- Préparer sa participation aux instances de gouvernance.
- S'ajuster aux codes institutionnels dans les interventions en instances de pilotage.

- Poursuivre l'effort d'adaptation aux conseils citoyens (horaires, langage, prises de parole, transmissions d'informations).
- Les aider à la préparation de leur participation ou les informer suffisamment en amont de l'ordre du jour.
- Leur dédier un temps de parole.
- Apporter une réponse systématique aux questions qu'ils vous posent.

Davantage de moyens.

- Si les moyens matériels sont aidants, de nombreuses initiatives peuvent être prises sans moyen particulier.
- Créer des collaborations avec le tissu associatif local.

- La mise à disposition d'un local est la base. Il leur est ensuite nécessaire de bénéficier de matériel bureautique pour bien fonctionner.
- [La circulaire de gestion 2019](#) prévoyait l'octroi de 1500 euros par conseil citoyen.

[Découvrez comment la collectivité peut faciliter l'action de son conseil citoyen, l'exemple de Bédarieux](#)



Conseils citoyens

Comment (mieux) faire ?

Recomposer son conseil citoyen, comment vous y prendre ?

42,5%

NOUS NE SOMMES PLUS
ASSEZ NOMBREUX

Les conseils citoyens expriment le besoin de redonner du souffle à leur collectif en intégrant d'autres habitants. Parfois des habitants non-inscrits sur les listes sont déjà impliqués dans le conseil citoyen et sont moteurs dans la mesure où leur engagement est volontaire et qu'ils trouvent du sens à cette forme de participation.

Les textes de référence

[Article 7](#) de la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et à la cohésion urbaine. Arrêté du ministre chargé de la ville à venir fixant le cadre de référence le rôle, l'organisation et le fonctionnement des conseils citoyens (cet arrêté n'est plus accessible)

[Cadre de référence](#) du CGET

- Tirage au sort prévu par la loi, tenant compte de la parité femmes/hommes. Il est effectué sous la responsabilité conjointe des partenaires du contrat de ville.
- Mobilisation d'une ou plusieurs sources existantes et dans le respect des dispositions de la loi informatique et libertés (liste électorale, répertoires immeubles localisés, fichier EDF, de la poste, organismes HLM...). Mais ne pas se limiter uniquement à la liste électorale afin de garantir la représentation des habitants non-inscrits et des résidents non communautaires.
- Pour partie, à partir d'une liste composée de volontaires identifiés suite à une appel à candidatures Prévoir un nombre d'habitants avec une liste de complémentaire en cas de défection de membres. Collège associations et acteurs.
- Désignation suite à un appel à candidatures.
- Si le nombre de volontaires est supérieur à la part réservée au collège, un tirage au sort peut être réalisé.



Conseils citoyens

Comment (mieux) faire ?

Une autre piste pour atténuer l'effet de démobilisation, privilégier le tirage au sort de membres volontaires

De nombreux conseils citoyens font état de la présence informelle, mais non moins active, d'habitants qui ne sont pas inscrits sur la liste préfectorale. Ces habitants s'y sont progressivement investis par envie et par compréhension de la vocation d'un conseil citoyen. Or ces habitants, au dire des conseils citoyens interrogés, sont réellement moteurs de la dynamique du collectif constitué. Il est donc important d'accorder une part non négligeable au tirage au sort de volontaires, tout en respectant, bien entendu, les règles de composition d'un conseil citoyen (parité, habitants / acteurs locaux, etc.). N'hésitez pas non plus à encourager votre conseil citoyen à entreprendre une mobilisation informelle et de proximité par l'implication ponctuelle ou régulière d'habitants (ouvrir certaines de leurs réunions aux habitants, impliquer les habitants à des actions ou événements ponctuels).

[Découvrez l'exemple de Lunel et de ses "membres invités permanents"](#)

L'accompagnement du conseil citoyen par un tiers extérieur est-il nécessaire ?

26%

NOUS AVONS BESOIN
D'UN ANIMATEUR

La présence d'un animateur au démarrage d'un conseil citoyen est indéniablement à atout à sa mise en route. Cependant, à terme, la mission d'un animateur doit impérativement inclure un apprentissage progressif à l'émancipation. En effet, les conseils citoyens qui ont perdu le bénéfice d'une animation externe, ont pour la plupart traversé une période de latence, un temps d'arrêt et de démotivation ou de déstabilisation face à une émancipation qui n'avait pas été suffisamment travaillée / anticipée.



Conseils citoyens

Comment (mieux) faire ?

Un animateur oui mais avec un objectif clair, celui de l'émancipation

Il semble nécessaire que toute animateur.trice accompagne les conseils citoyens dans une démarche progressive passant du faire « pour » (l'animateur.trice), au faire « avec » (animateur.trice et les conseils citoyens), puis au faire « par vous-mêmes » (les conseils citoyens). Cependant soyez vigilants ; émancipation n'induit pas nécessairement autonomisation ou isolement. Le conseil citoyen doit être accompagné de manière à devenir en capacité de choisir (ses actions, ses réflexions, le contenu de ses interventions en instance de pilotage). Cela ne résout pas la question de la lourdeur logistique du fonctionnement d'un conseil citoyen qui démotive parfois celles et ceux qui le prennent en charge. Si l'autonomisation du conseil citoyen est un enjeu central, un tiers externe peut continuer de prendre en charge la logistique fonctionnelle (calage des réunions, comptes rendus, jouer le rôle de relais d'information avec la collectivité, etc.). Cet appui que vous pouvez ici apporter constitue un levier de prévention à la démobilitation d'un conseil citoyen, et ne remet pas en question leur liberté et leur émancipation.

Qu'attendre d'un conseil citoyen ?

Le cadre de référence des conseils citoyens semblait pourtant clair quant aux rôles conférés aux conseils citoyens :

- favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels,
- un espace favorisant la co-construction des contrats de ville,
- stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

La question du rôle a longtemps bloqué la dynamique de nombreux citoyens pour qui le rôle était incompréhensible, flou ou source de discordes au sein du collectif constitué. Du côté des acteurs institutionnels le rôle des conseils citoyens ne fait toujours pas consensus. Tant que les membres d'un conseil citoyen ne co-construisent pas le rôle qu'ils entendent jouer, il leur est très compliqué de fonctionner. Tant que le rôle que chaque partie prenant entend faire jouer au conseil citoyen, aucune coopération et encore moins de co-construction, ne peut émerger.



Conseils citoyens

Comment (mieux) faire ?

Chaque dissension pouvoir public / conseil citoyen nait d'un manque de dialogue

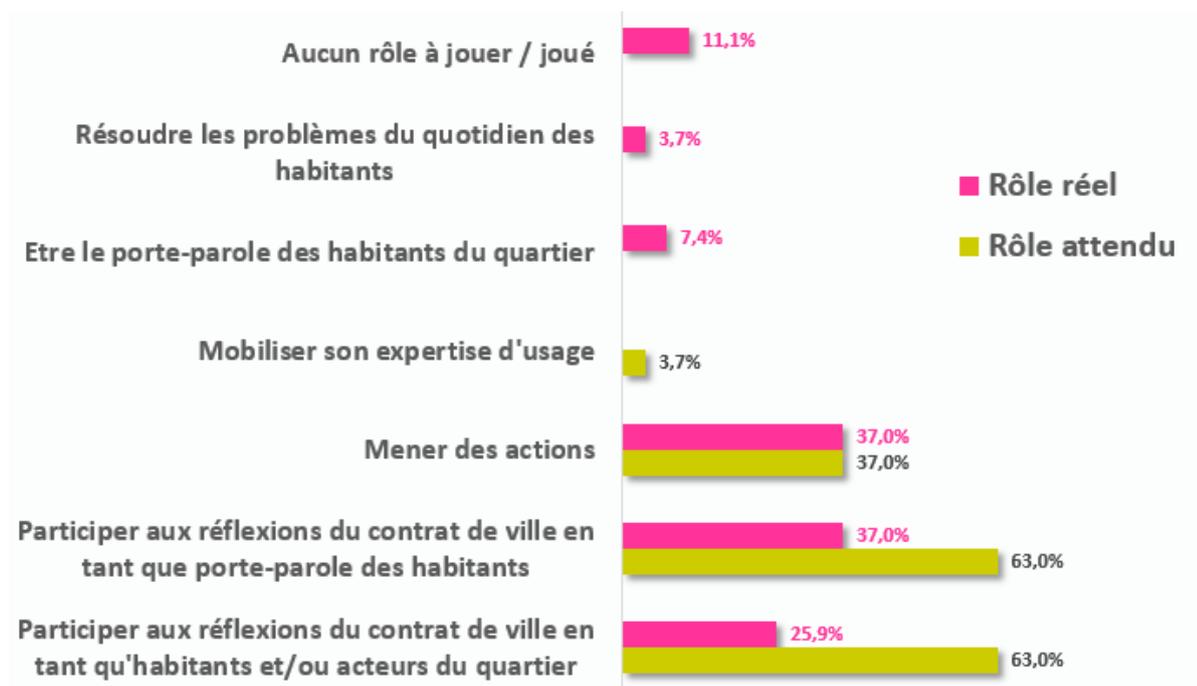
67%

D'ACTEURS INSTITUTIONNELS
PAS TOUT A FAIT SATISFAITS

Si la relation pouvoir public / conseil citoyen s'est nettement améliorée entre leur démarrage et 2019, il n'en reste pas moins qu'aucune des parties n'est totalement satisfaite. Il existe souvent un décalage entre les attendus des conseils citoyens et la manière dont ces derniers conçoivent leurs modes d'implication. Les conseils citoyens démontrent par ailleurs un certain manque de repère quant au(x) rôle(s) qu'ils sont en droit de se conférer. Le dialogue et la communication semblent ici à reconsidérer et à renforcer.

Les rôles attendus et les rôles joués

(Perception des chef.fes de projet et des délégué.es de préfet)



Conseils citoyens

Comment (mieux) faire ?

Comment éviter cet écueil ?

Il ne suffit pas de composer votre conseil citoyen, ni même de lui fournir les moyens de fonctionner pour qu'il puisse fonctionner. Il est indispensable que la collectivité (via le chef de projet et/ou le délégué de préfet) propose un ou des temps d'échanges à son conseil citoyen pour réfléchir collectivement au(x) rôle(s) que chacune des parties prenantes projette et entend jouer. Il est également important d'aider un conseil citoyen à comprendre le processus décisionnel et sa temporalité pour qu'il s'y adapte. En somme pour qu'un conseil citoyen fonctionne il faut lui conférer une finalité bien plus claire qu'elle ne l'est actuellement.

Un conseil citoyen peut-il, et doit-il, mener des actions ?

60%

DES CONSEILS CITOYENS
MÈNENT DES ACTIONS

Mener des actions n'est pas une finalité en soit, mais un moyen que se donnent les conseils citoyens pour :

- concrétiser le fruit de leur implication,
- maintenir une dynamique de groupe,
- se faire connaître des habitants.

Le fait de mener des actions reste moteur pour les conseils citoyens, surtout lorsqu'ils entretiennent le sentiment que leur implication n'aboutit à aucun retour concret ou positif (être entendus des partenaires du contrat de ville par exemple, ou renforcer leur visibilité auprès des habitants). L'action vient ici donner du sens à l'engagement, elle favorise l'interconnaissance des membres d'un conseil citoyen qui, à travers la mise en œuvre d'une action, apprend à fonctionner sur le mode du collectif et du participatif.



Conseils citoyens

Comment (mieux) faire ?

Comment éviter cet écueil ?

Il ne suffit pas de composer votre conseil citoyen, ni même de lui fournir les moyens de fonctionner pour qu'il puisse fonctionner. Il est indispensable que la collectivité (via le chef de projet et/ou le délégué de préfet) propose un ou des temps d'échanges à son conseil citoyen pour réfléchir collectivement au(x) rôle(s) que chacune des parties prenantes projette et entend jouer. Il est également important d'aider un conseil citoyen à comprendre le processus décisionnel et sa temporalité pour qu'il s'y adapte. En somme pour qu'un conseil citoyen fonctionne il faut lui conférer une finalité bien plus claire qu'elle ne l'est actuellement.

Un conseil citoyen peut-il, et doit-il, mener des actions ?

60%

DES CONSEILS CITOYENS
MÈNENT DES ACTIONS

Mener des actions n'est pas une finalité en soit, mais un moyen que se donnent les conseils citoyens pour :

- concrétiser le fruit de leur implication,
- maintenir une dynamique de groupe,
- se faire connaître des habitants.

Le fait de mener des actions reste moteur pour les conseils citoyens, surtout lorsqu'ils entretiennent le sentiment que leur implication n'aboutit à aucun retour concret ou positif (être entendus des partenaires du contrat de ville par exemple, ou renforcer leur visibilité auprès des habitants). L'action vient ici donner du sens à l'engagement, elle favorise l'interconnaissance des membres d'un conseil citoyen qui, à travers la mise en œuvre d'une action, apprend à fonctionner sur le mode du collectif et du participatif.



Conseils citoyens

Comment (mieux) faire ?

Les trois principaux types d'action menées par les conseils citoyens :

- des actions de type animation festive ou de sensibilisation (à des thématiques comme l'environnement par exemple),
- des enquêtes ou démarches de recueil de parole auprès des habitants,
- des événements qui pourraient s'apparenter au premier type d'action, mais qui cette fois, ont comme objectif principal de gagner en visibilité auprès des habitants.

Quels écueils pouvez-vous éviter ?

- Laisser votre conseil citoyen mener une action qui ne serve pas son rôle de conseil citoyen. Une action doit avoir pour finalité de recueillir la parole des habitants, ou de favoriser une meilleure connaissance du quartier, ou de renforcer sa visibilité auprès des habitants, ou de relayer de l'information aux habitants, etc.
- Mener des actions visibles ne doit pas laisser à penser aux habitants qu'un conseil citoyen est une association comme une autre. Ainsi toute action doit être l'occasion de rappeler le rôle d'un conseil citoyen de manière à ce que son implication soit lisible et ne prête à aucune confusion.



LA PARTICIPATION CITOYENNE DE DEMAIN

Les textes de référence cadrant la mise en place et le fonctionnement des conseils citoyens traduisaient deux objectifs forts : donner la parole à celles et ceux qui ne la prennent jamais, et co-construire la politique de la ville avec les habitant-es des quartiers populaires ? Y est-on parvenu ? Qui sont celles et ceux qui ont pu prendre la parole, et/ou dont on a fait remonter la parole ? Comment les conseils citoyens ont-ils été impliqués, et comment se sont-ils impliqués dans la politique de la ville ? Finalement, en quoi les conseils citoyens ont-ils été, et sont-ils utiles ?

Durant l'année 2021, Villes et Territoires a organisé plusieurs webinaires et rencontres portant sur la question du devenir des conseils citoyens. 3 Premiers webinaires ont dans un premier temps permis de donner la parole à chaque famille d'acteurs afin d'établir un bilan du fonctionnement et de la situation des conseils citoyens :

- les agents de l'état (agents des DDETS, délégué-es de préfet) ;
- les technicien-nes et élu-es des collectivités et services politique de la ville ;
- les membres des conseils citoyens de l'est-Occitanie.

Un ultime webinaire a réuni l'ensemble des acteurs afin de réfléchir ensemble sur le devenir des conseils citoyens et les formes que pourrait prendre la participation citoyenne dans les quartiers de la politique de la ville dans le prochain contrat de ville.

A la rentrée 2021, nous avons animé une rencontre départementale ayant réuni les membres des conseils citoyens du Gard. Là encore, l'après-midi fut consacré à une réflexion partagée avec les agents de l'état et les chef-fes de projet politique de la ville sur les axes d'amélioration de la participation citoyenne post-2023.

Ce document restitue le fruit de ces rencontres inter-acteurs.



À QUI LE CONSEIL CITOYEN A-T-IL DONNÉ LA PAROLE ?

La création de cette nouvelle instance de participation n'est pas parvenue à capter un public qui n'a pas pour habitude de s'exprimer de manière aussi formalisée que ne l'impose le principe du conseil citoyen : les jeunes. Ils restent les grands absents des conseils citoyens et restent une voix peu entendue. Les jeunes sont ceux que les conseils citoyens n'ont pas réussi à capter.

De nombreux membres du collège habitants ont quitté les conseils citoyens surtout lorsqu'ils étaient tirés au sort et qu'ils ne comprenaient pas le sens de ce collectif "descendant". Certains pensent qu'un conseil citoyen n'a de réelle possibilité de fonctionner que sur la base du volontariat. Au final le conseil citoyen a au départ permis de donner la parole à des habitant-es qui la prenaient peu puis très vite la parole a de nouveau été prise par des habitant-es /acteurs associatifs que l'on entendait déjà.

Les habitants des quartiers alimentent une certaine méfiance à l'égard des pouvoirs publics et une certaine désillusion quant à la prise en compte des quartiers par les pouvoirs publics. Prendre la parole ne relève donc pas d'une évidence : pourquoi prendre une parole qui ne sera pas entendue ? Les conseils citoyens ont parfois réussi à convaincre les habitant-es de prendre la parole, d'exprimer leurs besoins, leur vision du quartier. Lorsque la collectivité ne prend pas en compte cette parole que font remonter les conseils citoyens, les habitants cessent de la prendre, sont confortés dans l'idée qu'il est inutile de faire entendre sa voix. La crédibilité des conseils citoyens s'en voit fortement affectée.

La parole peut être prise lorsqu'elle se fonde sur des projets et/ou sujets "concrets" au plus proche de la réalité des habitant-es : cadre de vie, appels à projets du contrat de ville, une demande claire de la part de la collectivité pour que les conseils citoyens puissent avoir un objectif clair de remontée de parole.



À QUI LE CONSEIL CITOYEN A-T-IL DONNÉ LA PAROLE ?

LA BONNE ECHELLE D'IMPLICATION - Si la participation au COPIL est l'obligation légale minimum, elle ne favorise pas l'implication du conseil citoyen si elle n'est pas accompagnée (soutenue, préparée avec, etc.) et si le conseil citoyen n'est impliqué et sollicité à aucune autre échelle. L'échelle d'implication (COPIL, COTECH) est trop éloignée des préoccupations et du quotidien des habitant-es ce qui rend souvent leur participation inopérante.

UN NÉCESSAIRE DIALOGUE - Constat partagé : l'absence de réponse aux questions posées par les conseils citoyens, l'absence de réaction aux travaux / diagnostic ou initiative prise par les conseils citoyens, sont les principales sources de démobilisation.

LA BONNE ÉCHELLE DE PARTICIPATION - La collectivité a parfois du mal à trouver la bonne échelle de participation pour les conseils citoyens. Certains outils la favorisent tels que le Fond de Participation des Habitants.

LA VOLONTÉ POLITIQUE DÉCISIVE - Là où la collectivité a fait preuve d'une réelle volonté politique et qu'elle s'est donné les moyens du bon fonctionnement du conseil citoyen, ce dernier a été force de proposition et pro-actif. Beaucoup de conseils citoyens ont assisté aux instances de gouvernance, peu y ont "participé."

UNE ACCULTURATION TROP TIMIDE - Il n'existe pas suffisamment de culture commune ou d'acculturation réciproque ce qui laisse encore parfois percevoir le conseil citoyen comme un contre-pouvoir négatif et non comme une opportunité d'ajustement des politiques publiques.



À QUI LE CONSEIL CITOYEN A-T-IL ONNÉ LA PAROLE ?

UN JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE AUTONOMIE ET APPUI - Il est souvent complexe de trouver le juste équilibre entre respect de l'autonomie et isolement des conseils citoyens qui peinent parfois à rester mobilisés sans un soutien ou une animation extérieure.

VERBATIMS

Les habitants ne sont pas des techniciens mais ils ont l'expérience du terrain et c'est ce dont il faut tenir compte dans la co-construction avec les différents interlocuteurs de la politique de la ville.

[...]

Le contenu de nos réunions a fini par nous décourager, discuter sur les axes du Contrat de Ville nous est apparu comme hors sol !! Ces axes ont été pondus par des technocrates ne connaissant pas la réalité du terrain mais qui piochent depuis 25 ans dans un catalogue et ressortent les mêmes phrases vides de sens qui n'ont comme finalité que le financement d'associations. On devient allergique aux formulations comme le "mieux vivre ensemble" qui ne veut concrètement rien dire.



LE CONSEIL CITOYEN AURA-T-IL ÉTÉ UTILE ?

OUI il marque le changement social qui tend vers un renforcement de la participation citoyenne.

OUI cela a montré qu'il manquait une « strate d'habitants de quartier » mais la façon dont les conseils citoyens ont été conçus n'a pas répondu à l'objectif. En cause : le tirage au sort et la place trop importante prise souvent par des membres du collège associatif.

OUI sa présence dans les instances de gouvernance aura permis aux acteurs institutionnels de sortir de leur entre-soi.

OUI il aura permis de faire entendre la parole des habitant-es mais **NON** car elle n'aura eu aucune incidence dans la décision politique.

NON lorsqu'il n'est pas impliqué dans les projets de territoires qui le concernent.

NON lorsque la collectivité ne lui donne pas les moyens de sa participation.



LE CONSEIL CITOYEN AURA-T-IL ÉTÉ UTILE ?

L'échelle de participation des conseils citoyens ne leur permet pas de participer pleinement. Quelle serait la bonne échelle de leur participation ? COPIL/COTECH des contrats de ville ? Groupes de travail micro-locaux ? Projets de territoires ? Projets de quartiers ?

Ces premiers échanges ont permis de rappeler que la seule participation aux COPIL ne satisfait pas les membres des conseils citoyens et ne suffit pas à autoriser la réelle participation des habitant-es. ils/elles ont au contraire exprimé la volonté d'être associés aux réflexions dès l'origine et l'émergence des projets. Par ailleurs une réelle participation aux instances de gouvernance des contrats de ville demande à ce que la collectivité en donne les moyens aux habitant-es : laps de temps suffisant pour s'approprier l'ordre du jour, appui d'un technicien pour maîtriser les enjeux, temps de préparation d'une intervention, etc.

Le mode de composition du conseil citoyen n'a pas évité la démobilisation de ses membres. Quelle est donc la bonne formule pour désigner les membres d'un conseil citoyen ?

Si le tirage au sort partait d'un principe louable, il ne satisfait personne s'il ne s'accompagne pas d'un travail dans le temps d'accompagnement des candidats tirés au sort à la compréhension des enjeux et du fonctionnement d'un conseil citoyen.



LES CONSEIL CITOYEN AURA-T-IL ÉTÉ UTILE ?

Les conseils citoyens n'ont pas forcément permis de donner la parole à celles et ceux que l'on entendait le moins. A qui doit-on donner la parole ? La majeure partie des conseils citoyens s'accordent à penser que tout habitant-e devrait pouvoir prendre la parole au sein d'un conseil citoyen. Pour capter celle des jeunes il est incontournable d'aller vers la jeunesse et d'imaginer d'autres formes de rencontre et de fonctionnement plus proches des cultures jeunes (hors les murs, culture du numérique, etc.).

A quel périmètre doit-on circonscrire un conseil citoyen ? Celui du contrat de ville ? Celui du quartier ? Celui de la ville ? A quoi doit-on associer des habitant-es ? Cette question a prêté à débat car elle ne fait pas consensus. Si pour certain-es l'échelle micro-locale (le quartier) facilite l'implication des habitant-es pour qui les projets sont « concrets », d'autres déplorent au contraire d'être infirmé-es et réduits à cette échelle de participation, comme si l'habitant-e d'un quartier prioritaire n'était pas également concerné-e par les projets de territoire (ville, EPCI).

Il existe d'autres formes de participation citoyenne, certaines fonctionnent-elles mieux ? Pourraient-elles se substituer aux conseils citoyens ? (exemple, conseils de quartier, tables de quartiers, etc.). À l'occasion d'une formation aux nouveaux/elles élu-es de la politique de la ville, nous avons réalisé un recensement des modes de participation citoyenne existantes aujourd'hui en France en tentant de les mettre en perspective du fonctionnement d'un conseil citoyen. Nous vous en proposons un retour ci-après.



Les Tables de quartier

Un espace participatif à part

Aux prémices des conseils citoyens, l'expérimentation des tables de quartiers

Les conseils citoyens sont inspirés des « tables de concertation » proposées dans le rapport Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires. Le rapport préconisait la création d'un espace inspiré du modèle des tables de concertation québécoises, c'est-à-dire définies comme des « lieux de débats, d'échange, de coordination, de propositions, d'évaluation permettant aux citoyens, [à] leurs collectifs et associations [de] contribuer à la vie de la cité ». A la différence des conseils citoyens, ces tables de quartier y étaient conçues comme des lieux à l'initiative des acteurs associatifs et/ou des habitants, et comme des espaces autonomes pour l'action citoyenne. En 2014, la Fédération des Centres Sociaux de France et la coordination citoyenne « Pas Sans Nous » se sont saisies de cette différenciation entre les tables de quartier et les conseils citoyens. Ils ont alors conduit une expérimentation dans laquelle 12 tables de quartiers ont été lancées. D'autres tables ont été créées (13) jusqu'à la fin de l'expérimentation qui s'est terminée en 2017.

Si les tables de quartier paraissent aujourd'hui quantitativement anecdotiques, il nous semble intéressant d'en signaler l'existence car il s'agit d'une démarche non conventionnelle, réellement ascendante et extra-institutionnelle.

Qu'est-ce qu'une table de quartier ?

Elle est un espace citoyen, qui réunit associations et/ou habitants mobilisés à l'échelle du quartier et qui décide seule de sa structuration. Elle n'est en rien une instance de concertation à l'initiative du pouvoir public, et fixe donc elle-même ses priorités.

Quels sont ses rôles et comment fonctionne-t-elle ?

Elle permet à tout habitant de mener des actions collectives améliorant ses conditions de vie dans le quartier, à partir d'enjeux, préoccupations et envies d'agir soulevés par les habitants eux-mêmes. Il peut s'agir de solutions construites par les habitants eux-mêmes, ou de démarches d'interpellation. C'est un moyen d'agir sur son quartier de manière autonome. Elle consiste en une concertation qui part du vécu, des ressources, des colères et des envies d'agir des habitants du quartier. Son objectif premier est de mettre en lumière les intérêts communs des personnes mobilisées, pour construire, avec elles, des projets collectifs à même de répondre aux enjeux. Elle est un lieu non-institutionnel où les habitants élaborent des projets et font des propositions concrètes.



Les Tables de quartier

Un espace participatif à part

Tables de quartiers et conseils citoyens : concurrence ou complémentarité ?

« C'est son ancrage dans le quartier – dans sa diversité – mais aussi dans sa capacité à mobiliser largement, dans son ouverture à tous sans inscription ou adhésion qu'une table de quartier peut prouver son intérêt, à côté et potentiellement en complément du conseil citoyen » ([Les tables de quartiers en France retour sur trois ans d'expérience](#), Pas sans nous, 2018).

Rien n'oppose les tables de quartier aux conseils citoyens, elles reposent simplement sur des modalités de fonctionnement et sur des principes différents (adhésion libre / tirage au sort, fixe librement ses priorités / suit les thématiques de la politique de la ville, etc.). Ces deux instances sont plus complémentaires que concurrentielles. Les conseils citoyens pourraient s'inspirer des tables pour une mobilisation des habitants, et les tables pourraient s'enrichir des sujets abordés par les conseils citoyens et de la manière dont ils les traitent.

Aujourd'hui seule Marseille continue de faire vivre ses tables de quartier et y trouve une plus-value puisqu'elle s'apprête à en créer 20 supplémentaires (soit une par quartier).

[En savoir +](#)

Pour aller plus loin

L'expérimentation des tables de quartier, Fédération des Centres sociaux, 2016.

[Consulter](#)

Ambitions et principe d'une Table

[Consulter](#)

Kit d'appui à la mise en œuvre d'une Table

[Consulter](#)



Table de quartier

Expérience inspirante



Crédit photo : Ligue de l'Enseignement 13

20 nouvelles Tables de quartier prochainement montées dans les quartiers marseillais

Déjà existantes depuis 2014, les tables se renforcent en 2019, portées par la coordination Nationale Pas Sans Nous et ses antennes départementales (dont celle de Marseille).

Créée en 2014, la Table de Quartier des Flamants à Marseille, en lien avec le centre social les Flamants, mobilise et forme des habitants sur les questions liées au renouvellement urbain. Cette table, que les habitants ont nommée Avec nous la fabrique des quartiers prioritaires, est à l'origine de la création d'un fablab en plein coeur du quartier les Flamants.

Ces espaces de dialogue renouvelés ont permis de créer une réelle synergie entre les habitants, le bailleur social 13 Habitat et l'équipe de Marseille Rénovation Urbaine. Une table de quartier avait également été lancée dans le quartier de Malpassé, qui pourrait être relancée avec le nouveau programme de rénovation urbaine.

En 2019, la préfecture a missionné La Ligue de l'enseignement, en partenariat avec l'Union des Centres Sociaux 13 et le collectif Pas Sans Nous 13, pour piloter le projet de structurer 20 nouvelles tables à Marseille.

L'objectif

Ce projet a pour objectif de promouvoir l'engagement des habitants qui résident en quartier prioritaire, afin d'en faire les acteurs centraux et incontournables de l'avenir de leurs quartiers.

Les moyens engagés

- La structuration et la coordination de l'ensemble des tables de quartier.
- L'animation d'un réseau de 5 médiateurs / animateurs des Tables de quartier oeuvrant dans les quartiers choisis.
- La formation des animateurs et des habitants.
- La création de liens entre les tables de quartier et les conseils citoyens.

[En savoir +](#)



Le Conseil de quartier

Instance institutionnelle de participation locale

Cadre légal

[Loi vaillant 27 04 20202, relative à la démocratie de proximité \(art.L.2143-1 s. CGCT\)](#)

Pour qui ?

Possiblement informel dans les communes de moins de 20 000 habitants.

Optionnel dans les communes de 20 000 habitants et plus.

Obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants.

Qui le compose ?

Le conseil municipal en détermine l'organisation, le périmètre, la composition (citoyens volontaires, élus, citoyens tirés au sort).

Quels sont ses rôles ?

Son rôle se limite à celui d'avis et de propositions sur toutes questions intéressant le quartier ou la ville (amélioration du cadre de vie, mise en place de nouveaux équipements publics...). Mais quoiqu'il en soit cet espace de parole et de projet est circonscrit au quartier. Les conseillers de quartier donnent leur point de vue sur toutes les décisions municipales concernant leur quartier, avant que celles-ci ne soient prises en Conseil municipal. Outre leur avis consultatif sur les décisions municipales, les conseils de quartier peuvent également monter des projets sur leur quartier. Ils créent une liaison entre le conseil municipal et le quartier, leur voisinage, relayant les attentes des habitants, ou informant ceux-ci des décisions et projets les concernant.

Il leur est aujourd'hui reproché un manque d'indépendance et de liberté par rapport à la municipalité, et donc d'efficacité.

Conseil de quartier et conseil citoyen peuvent-ils fusionner ?

La fusion est peu envisageable pour plusieurs raisons :

- la composition de ces deux instances est incompatible (neutralité politique du conseil citoyen vs conseil présidé par un.e élu.e).
- L'indépendance et l'autonomie d'un conseil citoyen qui décide lui-même des sujets qu'il aborde et de ses modes de fonctionnement, là où le conseil de quartier traite de sujets liés à des projets municipaux.
- Le rôle d'un conseil citoyen dépasse le simple rôle consultatif d'un conseil de quartier.



Conseil de quartier

Expérience inspirante

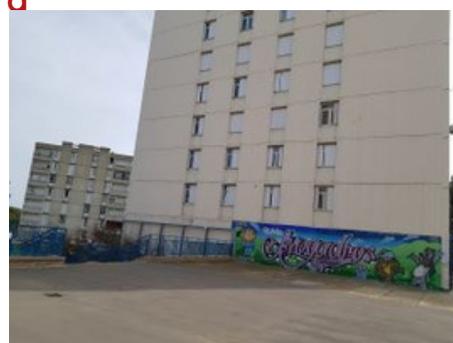
L'exception nîmoise : première ville de France à doter ses conseils de quartiers d'un budget propre.

Une longue histoire de la participation citoyenne

1er comité de quartier créé en 1908.

Actuellement 54 comités sur les 64 quartiers nîmois.

Dès 2002 création de 7 conseils de quartiers.



L'exception nîmoise

Nîmes a été l'une des premières villes à doter cette instance démocratique d'un budget propre. Chaque conseil dispose d'une enveloppe de 100 000 €.

Ce budget a par exemple été dédié à des projets de réfection de trottoirs ou chaussées, l'aménagement de cheminements piétonniers, de pose de ralentisseurs et d'îlots, de création de terrains de boule, d'améliorations paysagères, de pose de boîtes à livres, de mise en place de radars pédagogiques...

Fonctionnement

Les décisions sont prises en concertation avec les acteurs des quartiers. Les sept conseils nîmois (Garrigues Ouest, Garrigues Nord, Courbessac-Mas de Mingue, Grézan-Chemin Bas d'Avignon, Nîmes-centre, Costières, Nîmes Ouest-Saint-Césaire), sont chacun présidés par un adjoint au maire, et sont composés de cinq collègues :

- six membres du conseil municipal,
- les présidents des comités de quartier,
- quatre représentants d'institutions,
- quatre acteurs de la vie associative,
- six personnalités du secteur.

Chaque année, tous les membres dressent un bilan lors d'une assemblée générale présidée par le maire.



Le conseil de développement

Instance institutionnelle de participation locale

Cadre légal

Articles [L5211-10-1](#) et [L5211-11-2](#) du Code général des collectivités territoriales

Pour qui ?

- Les intercommunalités de plus de 50 000 habitants et les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux doivent prendre une délibération pour créer un Conseil de développement.
- En dessous de ce seuil, les intercommunalités ont la possibilité de créer un conseil de développement.
- Il est possible de créer un conseil de développement commun entre un PETR et les intercommunalités qui le composent.
- Les intercommunalités contigües peuvent décider de créer un conseil de développement commun.

Qui le compose ?

Le fonctionnement des conseils est très divers d'une structure à l'autre. La loi créant les conseils de développement les légitime, mais leur laisse la possibilité de s'organiser librement.

Initialement constitués de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, ils comportent désormais des délégués des milieux environnementaux, scientifiques et éducatifs. Une parité à un membre près doit être respectée, et la composition retenue refléter la population telle qu'issue du recensement du territoire concerné dans ses différentes classes d'âge.

Quels sont ses rôles ?

- Il est un espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, à l'échelle des intercommunalités et des territoires de projet, en lien avec les communes.
- Enrichir les politiques publiques locales, en apportant aux élus du territoire de projet concerné (commune, intercommunalité, PETR, etc.) un regard prospectif et transversal, indispensable pour répondre aux grands défis d'aujourd'hui et de demain.
- Concourir à la mobilisation des acteurs locaux et des citoyens pour faire émerger des projets et des solutions innovantes, adaptées à chaque territoire.
- Apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.



Conseil de développement

Expérience inspirante

La ville de Auch décide de créer un conseil de développement local (CDL) à l'échelle de la ville



Contexte

Le conseil municipal a souhaité associer les habitants de la Ville au processus de décision et faciliter l'implication du public dans les réflexions et actions concernant son quotidien et ses besoins. Pour soutenir cette politique publique de « Participation Citoyenne, Démocratie Locale et Concertation », une commission dédiée a été créée. Une démarche globale sera progressivement mise en œuvre dont la première étape de réalisation de cette politique est la création d'un Conseil de Développement Local.

Quel est sa composition ?

3 collèges.

Le Bureau a un rôle de pilote. Il est composé du Maire, de la Vice-Présidente de la Commission « Participation citoyenne, Démocratie locale et concertation », de 2 élus (désignés par le conseil municipal), de 3 habitants (désignés par les membres permanents du Collège Citoyen) ainsi que, en fonction des sujets, du ou des Adjoint(s) concerné(s).

Le Collège Citoyen : 40 habitants aussi représentatifs que possible de la sociologie de la Ville. 20 membres sont des membres permanents (10 volontaires + 10 tirés au sort) durant 1 an. Les 20 autres membres sont désignés pour chaque sujet (10 volontaires + 10 tirés au sort).

Le Collège des Sages est une instance interne de régulation, garante de la démarche. Il est composé de 3 membres désignés pour la durée du mandat.



Conseil de développement

Expérience inspirante

La ville de Auch décide de créer un conseil de développement local (CDL) à l'échelle de la ville



Quel est son fonctionnement ?

Les élus municipaux, les habitants, des associations ou le Bureau peuvent solliciter la saisine du CDL sur un sujet dédié (validé par le Bureau), puis un calendrier de concertation est défini. Le public est informé à travers une ou plusieurs réunion(s) publique(s) et la phase de concertation s'organise. Elle débute par une étape d'information du Collège Citoyen (éléments de contexte relatifs au sujet traité). Le service concerné organise et assure la concertation (la mobilisation d'experts est possible). Cette concertation est conclue par l'édition d'un rapport à destination du conseil municipal. Par la suite, des retours sur la concertation et sur le suivi du projet sont organisés. En outre, une clause de revoyure est possible.

Quels mode d'implication des citoyens ?

- Mobilisation des vecteurs de communication municipaux (réseaux sociaux, médias, espace réservé sur le site de la mairie qui évoluera à terme vers une plateforme collaborative).
- Un événement qui prendra probablement la forme d'une journée annuelle de la Démocratie Locale.
- Un lieu sera dédié aux réunions des CDL.



Le fond de participation des habitants (FPH)

Un outil de participation citoyenne locale

Cadre légal

La participation des habitants-es est un objectif récurrent de la politique de la ville depuis sa création. Les Fonds de Participation des Habitants-es (FPH) sont apparus pour renforcer les initiatives des habitants-es, en leur permettant de disposer de moyens rapidement mobilisables. Ils ont pour objectif de renforcer le lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. [La circulaire du 21 janvier 2016 relative aux orientations de la politique de la ville pour 2016](#), précise que « le soutien aux associations de proximité est essentiel. Il convient de manière générale de les conforter, dans leur structuration et dans les actions qu'elles déploient en faveur du lien social, intergénérationnel, de l'initiative citoyenne et de l'animation du quartier ».

Le fond de participation est abondé par les pouvoirs publics, et éventuellement par d'autres partenaires privés ou publics. Il répond à trois objectifs :

- renforcer et simplifier l'implication des habitants-es dans la vie locale,
- soutenir les dynamiques existantes,
- transformer les pratiques institutionnelles.

Son fonctionnement

- Les partenaires financeurs du fonds (a minima Etat et collectivités, voire éventuellement CAF, région, etc.) définissent une enveloppe financière globale pour le FPH, et décident d'en déléguer la gestion à une instance participative ou à une association, la collectivité peut aussi décider de la porter elle-même. Il est majoritairement porté par les villes ou les CCAS, et seuls 10% fonctionnent avec une structure associative dédiée.
- Un règlement intérieur précise ses modalités de fonctionnement, les instances qui le composent (comité d'attribution...), les critères de sélection des projets, les montants maximums qui peuvent être attribués, etc.
- La structure gestionnaire met en place un comité de sélection. Il peut selon les cas, être composé d'habitants, de représentants des pouvoirs publics (élus ou techniciens) des collectivités et/ou de l'Etat, d'associations, etc.



Le fond de participation des habitants (FPH)

Un outil de participation citoyenne locale

L'articulation avec les conseils citoyens

- Le cadre de référence des conseils citoyens indique qu'un conseil citoyen peut devenir gestionnaire d'un fond de participation des habitants, auquel cas, « il devient compétent pour lancer les appels à projet, accompagner les collectifs d'habitants, sélectionner les projets et attribuer les aides financières correspondantes. ».
- Si le FPH est porté par une autre structure, il peut être intéressant que les membres du conseil citoyen soient associés au comité de sélection.
- Un rapport du CNV datant d'avril 2016, préconisait cependant que les comités d'attributions réunissent non pas une des instances participatives locales, mais bien toutes.

[En savoir +](#)



Le fond de participation des habitants

Expérience inspirante

Alès agglomération désigne ses conseils citoyens comme membres exclusifs du comité d'attribution de son FPH



Une agglomération qui structure ses conseils citoyens pour coopérer

L'agglomération d'Alès compte 6 conseils citoyens.

- Création d'un conseil citoyen d'agglomération : instance composée de 2 représentants de chacun des 6 conseils citoyens.
- La collectivité est la structure gestionnaire du FPH.
- Recrutement d'un animateur (fédération des centres sociaux) pour accompagner le conseil citoyen d'agglomération dans l'animation du comité d'attribution du FPH.
- Un budget annuel de 3000 € par QPV et d'un montant maximum de 500 € par projet d'habitant.es financé.

Son fonctionnement

- 1 réunion par mois qui réunit le conseil citoyen d'agglomération.
- Chaque représentant de conseil citoyen soumet au comité d'attribution des projets proposés par des habitants de son quartier.
- Le comité choisit collégialement les projets retenus et leurs montants.



Le fond de participation des habitants

Expérience inspirante

Alès agglomération désigne ses conseils citoyens comme membres exclusifs du comité d'attribution de son FPH



Difficulté rencontrée et solution trouvée

Après 2 ans de fonctionnement, en 2017, la fédération départementale des centres sociaux décide de profiter de cette dynamique participative pour renforcer les compétences des membres du conseil citoyen d'agglomération.

Ensemble ils élaborent un référentiel d'évaluation des projets soumis. Tout projet doit nécessairement impliquer des habitants, induire de la participation. Les conseils citoyens s'entendent alors sur une dizaine d'indicateurs tels que le nombre d'heures de participation des habitants, le nombre de bénévoles impliqués, la capacité du porteur de projet à clarifier la manière dont son projet sert la participation des habitants, etc. La fédération départementale des centres sociaux l'enrichit de quelques indicateurs issus de l'outil d'évaluation de la participation : [L'échelle d'Arnstein](#).

L'animation du FPH est ainsi une opportunité pour les conseils citoyens de l'agglomération d'Alès d'agir, de créer du lien avec les habitants, d'apprendre autrement à objectiver, évaluer, poser une analyse argumentée, à utiliser des critères d'évaluation co-construits pour guider leurs débats.

Les deux premières années d'animation du FPH le conseil citoyen d'agglomération a attribué 16 000 € répartis sur 45 projets. Cette mission confiée aux conseils citoyens leur a permis d'accroître leur propre pouvoir d'agir, et de bâtir leur rôle de relais auprès des habitants.



Le budget participatif

Un outil de participation citoyenne locale

Le budget participatif

L'absence de cadre national a mené au dépôt d'[un avis fin 2019](#) sur le projet de loi de finances 2020, pour proposer une loi-cadre qui permettrait de clarifier le cadre applicable aux budgets participatifs.

Il s'agit de soumettre aux voix des habitants une partie des dépenses d'investissement de leur commune (5% en moyenne). Les villes de Paris ou Rennes, par exemple, ont choisi de réserver 5% du montant des investissements communaux au budget participatif, d'autres communes ont des objectifs plus modestes, de 1 à 2%.

Les deux types de projets participatifs les plus courants

- Des projets locaux, portant sur des projets précis et dont la participation est de nature décisive : par exemple, une municipalité proposant à ses citoyens d'allouer un budget à des propositions de nouvelles pistes cyclables et d'entreposage de bicyclettes. Le résultat du vote est déterminant, ce qui signifie que la ville doit suivre ce sur quoi le vote débouche.
- Des thèmes généraux, portant sur l'ensemble d'une ville et avec un caractère consultatif. Par exemple, une ville proposant à ses citoyens de prioriser des thèmes comme la diversité, la durabilité, la mobilité ou la culture. La hiérarchisation de ces thèmes par les citoyens n'est pas décisive, mais peut aider la ville à affiner ses politiques et à fixer ses priorités.

Les objectifs d'un budget participatif

- Mieux comprendre les priorités de la population, et comment les différentes propositions sont mesurées les unes par rapport aux autres.
- S'assurer que le budget de la ville soit réparti en fonction des besoins et priorités des citoyens.
- Donner aux citoyens l'occasion d'interagir entre eux.
- Sensibiliser les citoyens au fonctionnement de l'administration et augmenter leur soutien.
- Donner aux citoyens un meilleur aperçu de la manière dont les décisions budgétaires sont prises.



Le budget participatif

Un outil de participation citoyenne locale

Les étapes de mise en œuvre d'un budget participatif

1. **Le cadrage** : quel type de budget (décisif ou consultatif) ? Quel objectif se fixe-t-on ? Quel mode de communication avec les citoyens (en ligne, en présentiel) ? Quel budget ? Combien de temps y consacre-t-on ? Quelle(s) thématique(s) ? Qui peut y participer ? Quels critères d'éligibilité lorsque l'on envisage une dimension d'idéation (prendre en compte les idées des habitants) ?
2. **Informier et sensibiliser** les citoyens à la démarche (appel à projets avec ou sans présélection des habitants).
3. **Collecte des idées** lorsque le projet inclut de l'idéation.
4. **Analyse des contributions** (étude et chiffrage des projets par les services municipaux).
5. **Le vote** qui peut se réaliser selon le principe de vases communicants (une ligne budgétaire allouée à une thématique en annule automatiquement une autre), ou du panier d'achat (les citoyens intègrent leurs idées jusqu'à épuisement du budget).
6. **Communication des résultats.**
7. **Mise en œuvre.**

[En savoir +](#)



Le budget participatif

Expérience inspirante

La ville de Toulouse dédie 1 millions d'euros pour les projets d'habitants de ses 16 quartiers prioritaires



Une agglomération qui structure ses conseils citoyens pour coopérer

Le budget participatif est mis en oeuvre dans le cadre du contrat de ville et est expérimenté dans les 16 quartiers prioritaires de Toulouse.

Il est doté de 1 million d'euros pour la réalisation de projets proposés par les habitants.

Son fonctionnement

- Création d'une [plateforme](#) sur laquelle les habitants peuvent :
 - découvrir le cadre légal du budget participatif,
 - déposer un projet,
 - consulter les projets des autres habitants,
 - voter pour n'importe quel(s) projet(s) au(x)quel(s) ils adhèrent.
- Les idées éligibles sont mises en débats lors d'une journée : l'agora des idées.
- Durant l'agora des idées, les habitants porteurs d'idées ont pu exposer leurs propositions aux élus, aux habitants, et aux instances de participation citoyenne. Membres des conseils citoyens, des bureaux de quartier, du conseil municipal des enfants, du conseil des jeunes et de la vie étudiante, de la commission communale handicap et accessibilité, de Toulouse Diversité et Fraternité et du Codev, tous ont pu contribuer à enrichir les projets présentés par d'autres habitants. Certaines idées ont pu fusionner en un même projet.
- A l'issue de cette journée, 30 idées sont présélectionnées et font l'objet d'une étude de faisabilité. Au terme de cette étude de faisabilité, les idées éligibles sont soumises aux votes des habitants via la plateforme.
- À l'issue du vote des habitants, 14 projets sont approuvés par le conseil municipal et sont réalisés dans les deux années qui suivent. Ces projets ont comme point commun : l'amélioration du cadre de vie quotidien.

Le budget participatif en chiffres

- 154 idées proposées par les 16 QPV
- 30 idées pré-sélectionnées pour une étude de faisabilité
- 14 idées retenues et financées.

[un exemple de projet retenu lors du dernier exercice](#) : l'amélioration du jardin partagé des Maraîchers qui met à l'honneur les techniques innovantes de jardinage urbain (107 000 euros).

[Découvrir l'ensemble des projets soumis par les habitants et leurs votes](#)



Le budget participatif

Expérience inspirante

La Métropole Aix Marseille-Provence lance son budget participatif de fonctionnement



Un budget participatif atypique

Les budgets participatifs sont en règle générale des budgets visant l'investissement (équipement public, etc.).

Un budget participatif de fonctionnement ici appelé « Appel à solution » a été instauré sur 3 territoires. Ce sont les habitants eux-mêmes qui définissent les solutions attendues sur le quartier, sur les champs divers : éducatif (ex : « on veut que nos bacheliers aient les mêmes capacités d'accès aux grandes écoles, avec des vrais outils, du haut niveau en termes d'accompagnement »), de l'insertion, du cadre de vie (ex « on ne veut plus de cafards dans le quartier »).

Son fonctionnement

Un appel à solutions est lancé,

des opérateurs candidatent en réponse aux solutions attendues,

Les actions ciblées proposées par les opérateurs font l'objet d'une sélection par les habitants (comité de pilotage composé d'associations de parents d'élèves, de conseils citoyens, de collectifs d'habitants).

L'évaluation des projets se fait avec les habitants qui ont choisi le projet.

[Exemple d'appel à projet dans le cadre du budget participatif de fonctionnement](#)



Les outils numériques

des supports de participation citoyenne locale

Les fonctionnalités nouvelles et augmentées permises par les outils numériques

Besoins des collectivités territoriales	OUTILS NUMERIQUES	Besoins des habitants
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier de nouveaux projets sur le territoire. • Mener des concertations réglementaires plus facilement. 	OUTIL DE DIALOGUE, DE VOTE ET DE CONCERTATION Sondages, appels à projets, débats, dialogue en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des idées. • Faire entendre sa voix et son avis. • Contribuer à l'évolution de son territoire.
<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur l'expertise des habitants usagers. • Concerter efficacement sur les modifications du PLUi. 	CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE Cartographie numérique, réalité augmentée	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser son expertise d'usager et d'habitant. • Visualiser les évolutions du territoire et les projets d'aménagements urbains.
<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les habitants pour améliorer le cadre de vie de la ville. • Permettre une réaction rapide des services techniques. 	OUTILS DE SIGNALEMENT Remontées d'informations, envois de suggestions	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer sa vie et son cadre de vie en notifiant les problèmes rencontrés sur la voirie et les espaces publics.
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les nouvelles attentes des citoyens. • Fédérer et mobiliser autour de projets. • Faire de la pédagogie sur les choix budgétaires. 	OUTILS DE BUDGETS PARTICIPATIFS Appels à projets, votes en ligne, dialogue	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une enveloppe budgétaire pour faire émerger des projets. • Participer activement aux projets de sa ville.
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le financement de projets non réalisables dans le projet existant. 	OUTIL DE FINANCEMENT PARTICIPATIF Propositions de projets, contributions financières	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer financièrement au rayonnement de son territoire.
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la transparence et la création de nouveaux services. • Améliorer le partage des données entre les différents services. 	PORTAIL OPEN DATA Ouverture de jeux de données publiques, visualisation	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer sur l'action publique. • Avoir accès aux données d'intérêt général. • Participer à la création de nouveaux services.

Schéma extrait du dossier édité par la Banque des territoires, Le numérique va-t-il hacker la démocratie locale ? Vous trouverez dans ce très bon dossier, l'ensemble des outils numériques évoqués ci-dessus, et leurs déclinaisons méthodologiques.

[Accéder au dossier](#)



Les outils numériques

des supports de participation citoyenne locale

La montée en puissance de la démocratie "ouverte" (numérique)

La participation des citoyens a été favorisée par les plateformes numériques. Internet a permis de faire participer la société civile à grande échelle et d'associer des publics jusqu'ici éloignés de ce genre de démarches, comme les jeunes. On assiste aujourd'hui à une multiplication des consultations en ligne grand public (états généraux, assises, concertations institutionnelles, etc.).

Dans le domaine de la démocratie dite "ouverte", les civic techs, les technologies civiques ont fait leur apparition. France Stratégie les définit comme un "ensemble hétérogène d'initiatives numériques visant la participation citoyenne". Elles sont initiées par les institutions, la société civile, des militants ou des entreprises.

Dans son [étude annuelle de 2018 consacrée à la citoyenneté](#), le Conseil d'État encourage le développement de l'écosystème des civic techs par des initiatives de l'État et des collectivités locales. Il propose notamment la création d'un [observatoire des civic techs et de l'innovation démocratique](#), associant le Parlement, la future chambre de la société civile comme stipulé dans le [projet de loi de révision constitutionnelle déposé en mai 2018](#), les grandes associations d'élus territoriaux et les représentants des développeurs des civic techs. Il préconisait également l'attribution d'un label citoyen pour amplifier la dynamique d'innovation.

La participation numérique au temps du COVID

Le numérique a indéniablement contribué à ouvrir le champ de la participation. Il n'en reste pas moins que ce vecteur de participation connaît ses limites : recueil des opinions mais pas toujours de véritable délibération, reproduction des biais et inégalités observés dans les consultations menées dans la sphère administrative et politique traditionnelle, fracture numérique qui maintient certains publics éloignés de la participation citoyenne.

Pourtant en période de confinement telle que celle que nous traversons actuellement, la consultation citoyenne est plus que jamais nécessaire afin d'aider les communes à organiser les efforts de solidarité, mieux répondre aux besoins des habitants, et faire émerger des idées innovantes pour soutenir la communauté et les commerces locaux. La Métropole de Montpellier vient par exemple de créer [une plateforme](#) qui recense les commerces de proximité qui proposent pendant cette période de confinement, des solutions de distribution innovantes pour leurs produits dans le respect des règles sanitaires. Le Département de l'Hérault a créé une [plateforme de partage et d'entre-aide solidaire](#). Au-delà de cet élan solidaire, le défi des communes en cette période de COVID est de continuer à faciliter des échanges en profondeur et en direct avec les citoyens. Diverses solutions existent (ateliers virtuels, d'espace de concertation en ligne, etc.).



Développer la participative citoyenne à l'échelle de votre territoire

Pas si simple...

En 2014, la création des conseils citoyens venait répondre à l'insuffisance des moyens déployés dans les quartiers pour faire émerger une réelle dynamique participative qui impliquerait le plus grand nombre d'habitant.es. Après 5 ou 6 ans d'existence, les difficultés persistantes rencontrées par les conseils citoyens encore actifs, mais aussi par les acteurs institutionnels pour collaborer et co-construire, démontrent que la démocratie participative s'inscrit dans un lent processus.

Faut-il pour autant envisager la disparition prochaine des conseils citoyens ? Il nous semble qu'une telle perspective serait tout autant dommageable pour les habitants que pour les acteurs de la politique de la ville. Nous rencontrons régulièrement les conseils citoyens, nous les observons et interagissons avec eux. Or lorsque les pouvoirs publics leur en donnent les moyens (moyens matériels, considération, appui, etc.), les conseils citoyens sont forces de proposition, démontrent leur véritable expertise d'usage, et formule une parole politique. La disparition des conseils citoyens priverait la politique de la ville d'un acteur clé pour l'ajustement des politiques publiques destinées aux habitants des quartiers. Comment donc relancer les conseils citoyens d'ici à 2022 ? Comment améliorer les modes de fonctionnement et de coopération de manière à redonner tout son sens à l'existence de cette jeune instance de participation ?

A compléter



Pour aller plus loin

Sources et ressources

Des conseils citoyens, pour quoi faire ? Article réalisé par le réseau national des CRPV, septembre 2021. [Accéder à l'article](#)

Etat des lieux des conseils citoyens d'Occitanie, étude régionale réalisée par Villes et Territoires Occitanie, 2019. [Accéder à l'état des lieux](#)

Retrouvez l'ensemble de nos productions et capitalisation sur la participation citoyenne sur notre site internet, rubrique participation citoyenne. [Accéder à la rubrique](#).

Vous pouvez également consulter le site national des centres de ressources dédié à la participation citoyenne, Y aller par 4 chemins. [Accéder au site](#).

Démocratie participative, guide des outils pour agir, Fondation Nicolas Hulot, 2016. [Accéder au dossier](#)

Démocratie participative, de Paris à Reykjavik, des outils au service des citoyens, La Gazette, 21/04/2016. [Accéder à l'article](#)

Sur le site de Citizenlab retrouvez 6 guides téléchargeables gratuitement :

- Le guide pratique de l'organisation interne pour les collectivités qui se lancent dans la participation citoyenne. [Accéder au guide](#)
- 6 méthodes de consultations numériques. [Accéder au guide](#)
- Les questions fréquentes de la participation en ligne. [Accéder au guide](#)
- Introduction au budget participatif. [Accéder au guide](#)
- Ateliers citoyens numériques. [Accéder au guide](#)

Exemple d'une démarche de cartographie participative menée par Villes et Territoires Occitanie avec des habitants de trois QPV. [Accéder au compte-rendu de l'expérimentation](#)

Des fiches d'expérience pour développer des démarches de participation citoyenne (En haut à droite de la page vous pouvez filtrer par taille de territoire, par thématique, par outils de participation). [Consulter les fiches pratiques](#)

La Banque des territoires montre à voir les expériences innovantes déployées par les collectivités. Dans le champ de la participation citoyenne, vous en découvrirez plus d'une cinquantaine. [Découvrir les expériences inspirantes](#)

Nouvelle plateforme de coopération et de co-construction démocratiques. [Territoires en commun](#)



CONTACT

06.29.42.28.56

contact@villes-et-territoires.fr